Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le vingt et un septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 septembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – M. Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Adoption du budget supplémentaire 2007
- Annexe de l'eau potable

Le budget supplémentaire 2007 pour l'eau potable se chiffre à :

	Recettes : 2 442 813.60	**Dépenses : 2 442 813.60**
Fonctionnement	430 296.80	430 296.80
Investissement	2 012 516.80	2 012 516.80

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2006, soit :

En section de fonctionnement :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

En section d'investissement :

. Dépenses : + 996 728
. Recettes : + 1 562 220

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2006 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section d'investissement :

En recettes : **+ 1 015 788.80** soit :

Chap. 001 – Résultat reporté	+ 435 659.90
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation :	+ 400 296.80
Chap. 10 – Réserves :	+ 129 832.10
Chap. 21 – Immobilisations corporelles :	+ 25 000.00
Chap. 27 – Immobilisations financières :	+ 25 000.00

En dépenses : **+ 450 296.80** qui se répartissent comme suit :

Chap. 13 – Subventions d'investissement :	+ 664.00
Chap. 23 – Travaux :	+ 424 632.80
Chap. 27 – Autres immobilisations financières :	+ 25 000.00

Pour la section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à **+ 430 296.80**, soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté :	+ 429 632.80
Chap. 77 – Produits exceptionnels :	+ 664.00

Les dépenses représentent **430 296.80**, soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général :	+ 30 000.00
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement :	+ 400 296.80

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote du budget
=> se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2007.

…/…

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents budgétaires, délibère et à l'unanimité :

=> décide que le budget est voté au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

=> adopte les différents chapitres des deux sections du budget supplémentaire 2007 –Annexe de l'eau potable- tels que présentés.

En conséquence, le **Budget Supplémentaire 2007 –Annexe de l'eau potable-** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : 2 442 813.60	**Dépenses : 2 442 813.60**
Fonctionnement	430 296.80	430 296.80
Investissement	2 012 516.80	2 012 516.80

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,